

# Politique environnementale des Marais du Vigueirat appliquée aux activités d'accueil du grand public

Situés en Camargue orientale sur la commune d'Arles, (hameau de Mas Thibert), les Marais du Vigueirat sont un des territoires (1121,5 ha) acquis par le Conservatoire du littoral. Doté d'un patrimoine naturel exceptionnel, le site est reconnu comme étant l'une des zones humides les plus riches du littoral méditerranéen, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Les Amis des Marais du Vigueirat se sont vus confier en 2001 la gestion du site en partenariat avec la Ville d'Arles, l'Office de Tourisme d'Arles et depuis 2013 l'IRFEDD.

Favoriser et maintenir la fonction environnementale du site en respectant son équilibre écologique est l'action fondatrice et principale des Amis des Marais du Vigueirat.

Un autre objectif est de développer les fonctions économiques et sociales du site compatibles avec la préservation de la biodiversité à travers notamment l'ouverture au public. Le seuil qui permet d'obtenir des retombées économiques suffisantes sur le territoire du hameau de Mas-Thibert est estimé à 100 000 visiteurs.

Un des enjeux majeurs est donc de rendre compatibles le développement d'activités sur les Marais du Vigueirat et la conservation de son patrimoine naturel. La mise en œuvre du programme Life PROMESSE entre 2003 et 2007 a permis de mettre en cohérence les infrastructures du site avec les objectifs de protection du patrimoine naturel et de l'ouverture au public. Cette mise en cohérence concerne l'impact sur l'air l'eau et le sol. La mise en place du système de management environnemental EMAS dans les activités d'accueil du grand public sur le site (visites libres et guidées, restauration, événements, ateliers) s'inscrit dans cette continuité.

Pour cela les Amis des Marais du Vigueirat, s'engagent à travers leur politique environnementale dans les domaines suivants :

- Energie : produire autant d'énergie renouvelable que ce qui est consommé sur le site pour les bâtiments (chauffage et électricité)
- Transports : réduire les impacts environnementaux des transports du public par la mise en place de transports en communs, de co-voiturage, de modes doux et de carburants alternatifs aux fossiles (l'huile végétale recyclée ou électricité);
- Eau : réduire les consommations d'eau, valoriser les eaux de pluies et traiter écologiquement les eaux usées;
- Déchets : réduire leur production, améliorer la qualité du tri et des filières de valorisation;
- Achats de biens et de services : prendre en compte des critères environnementaux et locaux;
- Développement d'un centre de formation pour le transfert des expériences de gestion du patrimoine naturel, de l'éco-tourisme, de l'éco-responsabilité ou du développement territorial ;
- Prévention de la pollution : réduire la quantité et la nocivité des rejets directs et indirects dans l'eau, l'air et le sol;
- Respect de la réglementation applicable sur le site;
- Amélioration continue de nos pratiques environnementales et de notre système de management environnemental;

Fait à Mas-Thibert le 21 mai 2014

Le directeur Jean-Laurent LUCCHESI

